

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

# LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC

## SOMMAIRE

Le T. H. F. Gabriel-Marie, 641. Pentecôte, 642. -- Apostolat de la prière, 642. -- Pierre et son Curé 942. -- Prière indulgenciée pour sanctifier la fin du siècle et le commencement du suivant, 647. -- Que seront-ils dans 50 ans, 647. -- Dieu soit béni ! 648. -- La chaire sacrée, 648. -- L'Institut des Frères, 649. -- Pensées, 649. -- Amis et ennemis du peuple, 649. -- Nouvelle Brochure, 649. -- Une parole des faux prophètes, 649. -- L'Eglise du Canada 650. -- Memento hebdomadaire, 651.



**LE T. H. F. GABRIEL-MARIE**  
*Supérieur Général de l'Institut des Ecoles chrétiennes. (1)*

---

(1) Voir pour détails N° 35 du Volume IX de la *Semaine Religieuse*.  
N° 41 — 5 Juin 1897.

### Pentecôte.

La Pentecôte est la fête consacrée à rappeler la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Demandons au Saint-Esprit, en ce jour, de nous éclairer, de nous fortifier et de sanctifier l'Eglise.

### Quatre-Temps

Les Quatre-Temps de la nouvelle saison tombent la semaine prochaine. Par conséquent mercredi, vendredi et samedi sont des jours de jeûne d'obligation. Puisque tous les hommes sont pécheurs, tous sont tenus de faire pénitence.

### Apostolat de la prière.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUIN

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les catholiques se soumettent *filialement* au Vicaire de Jésus-Christ, Docteur Chef et Père de toute l'Eglise.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE. — Montrer toujours dans nos paroles et dans notre conduite un respect filial pour le Vicaire de Jésus-Christ.

### Pierre et son curé

(suite)

PIERRE. — La durée des discours, — pour ou contre le Bill réparateur, — prononcés par les deux partis, est-elle à peu près la même.

LE CURÉ. — Voici le *Hansard*, et veuillez compter vous-même.

PIERRE. — Si mon addition est exacte, M. le curé, elle donne le résultat suivant : 645  $\frac{3}{4}$  colonnes pour les discours contre le Bill, et 182  $\frac{1}{2}$  pour les discours en faveur du Bill.

LE CURÉ. — Votre calcul, M. Pierre, correspond exactement aux chiffres officiels.

PIERRE. — Ces chiffres sont terriblement accusateurs, et permettent facilement de désigner les coupables du doigt.

LE CURÉ. — Sont coupables — à des degrés divers — tous ceux qui ont coopéré directement à l'obstruction ou qui n'ont rien fait pour l'empêcher. Cette page de notre histoire restera de beaucoup la plus triste et la plus honteuse.

PIERRE. — La session de janvier 1896 s'est donc terminée sans qu'on ait voté le Bill réparateur.

LE CURÉ. — Oui, M. Pierre, bien qu'elle eût été convoquée spécialement dans ce but. Bien plus on n'a pas même voté les subsides.

PIERRE. — Alors, la session entière a été un temps perdu.

LE CURÉ. — Complètement perdu.

PIERRE. — Si encore ça ne coûtait rien !

LE CURÉ. — La question d'argent est chose secondaire, bien que la moyenne des frais d'une session soit de 400,000 piastres. Si ce mal était le seul à déplorer, il n'y aurait pas lieu de trop insister.

PIERRE. — Votre historique de la fameuse session de 1896 est terminé, M. le curé, et cependant vous ne m'avez rien dit d'une nouvelle tentative de compromis faite, je crois, immédiatement après la deuxième lecture du Bill réparateur.

LE CURÉ. — Très bien, M. Pierre, un mot maintenant de cet incident.

PIERRE. — Je vous avoue que cette tentative de compromis m'a fait douter quelque peu de la sincérité du gouvernement.

LE CURÉ. — Dites seulement que cette démarche manquait un peu de fierté et de dignité, et nous serons d'accord.

PIERRE. — C'est le moins qu'on puisse dire.

LE CURÉ. — Au contraire, c'est la seule réserve qu'on puisse faire en justice, et je vais vous le démontrer.

PIERRE. — Je suis bien prêt à modifier toute manière de voir qui n'est pas en accord avec les faits. Le don de raison n'a pas été donné à l'homme pour déraisonner.

LE CURÉ. — Eh bien ! M. Pierre, voici les faits : Sollicité par plusieurs de ses amis, cédant peut-être à une intervention qui ne pouvait être récusée sans péril, le gouvernement fédéral nomma le 21 mars, une Commission chargée de s'assurer, auprès du gouvernement de Manitoba, de la possibilité d'obtenir une législation satisfaisante pour la minorité catholique.

PIERRE. — Cette démarche — sauf la réserve que vous avez faite tout à l'heure, — ne prête guère à la critique.

LE CURÉ. — Quelques jours après, les premières instructions furent modifiées, et pleins pouvoirs furent donnés à la Commission d'exécuter avec le gouvernement manitobain tout arrangement quelconque, pourvu que cet arrangement fut accepté par la minorité.

PIERRE. — Si je comprends bien, la minorité restait juge en dernier ressort, elle était partie à l'arrangement, et rien ne devait valoir sans son acquiescement.

LE CURÉ. — Vous avez parfaitement compris.

PIERRE. — Du moment qu'on ne voulait rien conclure sans l'approbation de la minorité, je dois avouer franchement que ces nouvelles instructions ne prêtent pas plus matière à critique que les premières.

LE CURÉ. — Vous avez maintenant la preuve que cette démarche ne comportait nullement un manque de sincérité de la part du gouvernement.

PIERRE. — Quel fut le résultat de ces négociations, M. le curé ?

LE CURÉ. — Il fut ce qu'il était facile de prévoir, absolument nul. "Le plan proposé, répondit le gouvernement libéral de Manitoba, a pour objet d'établir un système d'écoles séparées subventionnées par l'Etat. Cette proposition est inacceptable, ainsi que toute autre reposant sur des principes analogues."

PIERRE. — Cette déclaration démontre que le gouvernement fédéral réclamait des écoles séparées pour la minorité.

LE CURÉ. — C'est évident.

PIERRE. — Pensez-vous que la minorité eût accepté cet arrangement si les deux gouvernements fussent arrivés à une entente ?

LE CURÉ. — Je ne le crois pas. Dans tous les cas, elle n'a pas eu à se prononcer puisque les négociations ont échoué.

PIERRE. — S'il y avait eu compromis entre les deux gouvernements, pouvait-il valoir quelque chose sans l'assentiment de la minorité ?

LE CURÉ. — Absolument rien, le gouvernement même de Manitoba l'a admis en disant dans sa réponse :

"Tout règlement devra être sujet à l'assentiment d'une tierce partie, et lors même qu'il recevra l'approbation unanime des deux gouvernements, cette approbation ne vaudrait rien sans l'approbation des représentants de la minorité."

PIERRE. — Ce principe admis, il s'ensuit donc que le compromis Laurier-Greenway, non seulement ne vaut rien en soi,

puisqu'il ne concède rien ; mais ne vaut rien pour défaut de forme, puisque la minorité n'a pas été consultée, n'a pas donné son consentement, et le répudie énergiquement.

LE CURÉ. — Je l'ai déjà écrit dans la *Semaine Religieuse*, il n'est pas né viable.

PIERRE. — Ces explications, je l'avoue, ne permettent plus de douter raisonnablement de la sincérité du gouvernement en cette circonstance.

LE CURÉ. — Un mot maintenant de la valeur du Bill réparateur, pour répondre au désir que vous m'avez exprimé tout à l'heure.

PIERRE. — On a dit qu'il n'était pas parfait.

LE CURÉ. — Aucune œuvre humaine n'est parfaite. S'il n'était pas parfait, on aurait dû le perfectionner et non attenter à sa vie.

PIERRE. — On a prétendu qu'il ne valait rien. On l'a qualifié de Bill mystificateur.

LE CURÉ. — Et le mot a fait fortune.

PIERRE. — Les élections du 23 juin l'ont prouvé.

LE CURÉ. — Aligner 112 clauses d'un Bill et les rédiger de manière à ce qu'elles ne veulent rien dire, serait même une tâche au-dessus des forces de Léo Taxil, le plus insigne mystificateur qui ait jamais existé.

PIERRE. — Le qualificatif mystificateur conviendrait peut-être mieux au compromis Laurier-Greenway ?

LE CURÉ. — Infiniment mieux. Sous ce rapport, c'est un vrai petit chef-d'œuvre.

PIERRE. — A-t-on essayé de faire la preuve que le Bill ne valait rien ?

LE CURÉ. — On n'a pas même tenté un commencement de preuve.

PIERRE. — Dans ce cas, on peut se contenter de nier ce que l'on affirme gratuitement.

LE CURÉ. — Sans doute, rigoureusement parlant.

PIERRE. — On a dit aussi qu'il ne rendait pas suffisamment justice.

LE CURÉ. — C'est ainsi que l'iniquité se ment à elle-même, car c'était admettre par là même qu'il rendait justice dans une certaine mesure du moins.

PIERRE. — S'il ne valait rien, il est incompréhensible que les

protestants fanatiques se soient rués sur lui avec autant de rage; si le compromis vaut quelque chose, il n'est pas moins incompréhensible qu'il ait trouvé grâce à leurs yeux.

LE CURÉ. — Les sectaires ont un instinct qui les trompe rarement, soyez en sûr.

PIERRE. — J'ai déjà eu l'occasion de le remarquer. Leur sagacité se montre souvent supérieure à celle des catholiques.

LE CURÉ. — Tenez, M. Pierre, vous allez peser vous-même la valeur du Bill réparateur. Mettez dans un des plateaux de la balance les faits suivants : il a été préparé par le ministre de la justice, il est calqué sur l'ancienne loi scolaire en vigueur au Manitoba avant 1890, il est passablement identique à la loi scolaire de la province de Québec, il a été analysé et trouvé satisfaisant par l'éminent avocat de la minorité catholique, l'Episcopat l'a déclaré suffisant et praticable après un examen sérieux, une foule de jurisconsultes et de personnes compétentes se sont prononcés dans le même sens.

Mettez dans l'autre plateau de la balance les anathèmes — sans preuves justificatives — d'un certain nombre de politiciens intéressés, dont la plupart n'étaient pas meilleurs juges que le commun des mortels, et dites-moi lequel des plateaux l'emporte sur l'autre.

PIERRE. — S'il n'y a rien de plus à mettre dans le dernier plateau, M. le curé, poser la question, c'est la résoudre; l'inégalité des deux plateaux crève véritablement les yeux.

LE CURÉ. — De ceux qui ne sont pas aveugles.

PIERRE. — Il est sans doute absurde de prétendre que le Bill réparateur ne valait rien, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'attribuait aucune somme d'argent pour le fonctionnement des écoles catholiques.

LE CURÉ. — Le Parlement fédéral n'a aucun contrôle sur la distribution des subsides de chaque province. Mais il pouvait adopter une loi, affectant au soutien des écoles catholiques, une part du revenu que donnent les terres qu'il a réservées au Manitoba pour les fins d'éducation. L'union des catholiques sur ce point comme sur les autres, aurait assuré la passation de cette loi que le gouvernement n'aurait certainement pas refusé de présenter en temps et lieu.

PIERRE. — Contrairement à ce que je pensais, cette lacune n'était pas irrémédiable.

LE CURÉ. — Il ne faut pas oublier non plus, que le Bill réparateur donnait à la minorité catholique le droit de se cotiser pour le soutien de ses écoles, et la libérait de l'obligation de payer pour des écoles dont elle ne peut bénéficier en conscience.

PIERRE. — Il n'est donc pas exact de dire que le Bill n'améliorait nullement la position des catholiques sous le rapport pécuniaire.

LE CURÉ. — C'est évident, puisqu'il les exemptait de payer pour le soutien des écoles protestantes.

(A suivre)

---

### Frière indulgenciée pour sanctifier la fin de ce siècle et le commencement du suivant

---

*Concede nobis, clementissime Deus, Beata Virgine Immaculata intercedente, ut nostrae poenitentiae lacrimis, noscens expirans hujus saeculi occidentis, atque exorientis initium ita puremus, ut totum sit deditum gloriae tui nominis et regno Jesu-Christi Filii tui, cui gentes omnes serviant in una fide et perfecta caritate. Amen.*

Tous ceux qui récitent dévotement cette prière pourront gagner, jusqu'à la fin de 1901, une fois par jour, une indulgence de 100 jours, applicable aux âmes du purgatoire.

---

### Que seront-ils dans 50 ans ?

---

Et jetant un regard autour de nous, en voyant tous ceux qui usent de leur influence et de leur autorité pour accabler l'Eglise et persécuter ses enfants sans trêve ni merci, ne pouvons-nous pas nous demander avec raison : que seront-ils dans cinquante ans ? que sera leur orgueil ? qu'en restera-t-il de leurs menaces et de leurs projets haineux ? Ce qui reste aujourd'hui des Néron et des Dioclétien, un souvenir exécré, une mémoire abominée. Confiance donc ! l'histoire du passé sera l'histoire de l'avenir. Un jour vient où Dieu se lasse et laisse éclater sur les méchants endurecis les foudres de sa colère. Ouvrez l'histoire ecclésiastique et vous verrez que tôt ou tard la justice divine exerce ses légitimes représailles. Tous ceux, en effet, qui ont osé porter la main



à l'Arche sainte, les persécuteurs de la Papauté, les spoliateurs des biens, de l'Eglise les contempteurs de ses droits, tous ont subi leur châtement et souvent même dès ce monde.

Enfants de l'Eglise, fils dévoués de cette Mère auguste et si méconnue dans son amour, ayons à cœur de la dédommager par une inviolable fidélité. Oui, soyons dociles à ses lois, observons ses ordonnances, respectons ses ministres, sanctifions ses fêtes, et rappelons-nous cet avertissement solennel du Sauveur Jésus à ses apôtres de tous les siècles : " Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. "

A. BOULFROY.

## Dieu soit benî

On connaît la belle formule de louanges en réparation des blasphèmes : " Dieu soit benî ! Benî soit son saint nom ! etc. " Léon XIII, par un Décret du 2 février dernier, vient d'y ajouter une louange en l'honneur du Sacré-Cœur : Benî soit le Sacré-Cœur de Jésus ! De plus, Il en a doublé les indulgences partielles en faveur de ceux qui la réciteront publiquement et dévotement, soit après la sainte messe, soit au salut du Saint-Sacrement.

Voici cette formule telle qu'elle se trouve dans le Décret susdit :

" DIEU soit benî ! Benî soit son saint NOM ! Benî soit JÉSUS-CHRIST, vrai Dieu et vrai homme ! Benî soit le NOM de JÉSUS ! Benî soit le Sacré-Cœur de JÉSUS ! Benî soit JÉSUS dans le très saint Sacrement de l'autel ! Bénie soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte Vierge MARIE ! Bénie soit sa sainte et immaculée CONCEPTION ! Benî soit le nom de MARIE, vierge et mère ! Benî soit DIEU dans ses anges et dans ses saints ! "

### La chaire sacrée

" La chaire est particulièrement dépréciée dans l'esprit des contemporains, et il n'y a pas d'homme incapable de joindre deux mots de façon correcte qui ne la déclare aujourd'hui au-dessous de toute estime. " (1)

(1) R. P. Ollivier.

---

### L'Institut des Frères.

Compte actuellement 15,000 Frères et 5,200 sujets en formation, à savoir 4 500 Novices et 900 élèves du Scholasticat.

---

### Pensées

La patrie ne devrait sourire qu'aux fronts dignes de ses couronnes.

Le temps est l'incorrupible vengeur de la vérité.

---

### Amis et ennemis du peuple

Le *Manitoba* termine comme suit une revue, à vol d'oiseau, des œuvres du clergé de cette province de l'ouest :

“ Nos amis et nos meilleurs, ce sont nos prêtres. ”

“ Nos ennemis et les pires, sont ceux qui veulent nous séparer de nos prêtres. ”

Rien de plus vrai, et sous toutes les latitudes.

---

### Nouvelle Brochure.

Pour compléter son travail sur la “ CAMPAGNE POLITICO-RELIGIEUSE 1896-97 ”, *Justitia* vient de publier une cinquième et dernière étude intitulée : LES DROITS DE L'ÉGLISE DANS LA QUESTION MANITOBAINE. ”

Cette brochure comprend trois parties.

Première : droits de l'Église dans la Question scolaire, et devoir des catholiques de suivre en pareille matière la direction de l'Épiscopat. Deuxième : Juridiction de l'Église sur les matières politico-religieuses. Troisième ; ce que donne le compromis Laurier-Greenway, et ce qu'il a provoqué.

Cette étude mérite le même accueil que les premières et en est le digne couronnement.

---

### Une parole des faux prophètes

— Les directions de l'Église gênent l'intelligence humaine.

R. Non pas l'intelligence humaine, mais les esprits faux et pervers.

(+)

## L'ÉGLISE DU CANADA

### CINQUIÈME PÉRIODE.

**Douzième Evêque de Québec :**  
*Mgr BERNARD CLAUDE PANET*  
 (1825-1833).

**Gouverneurs :**  
 Comte de DALHOUSIE (1820-1828).  
 AYLMER (1830-1835).

Mgr Panet, né à Québec en 1753, était curé de la Rivière-Ouelle lorsqu'il fut choisi comme coadjuteur en 1806. Il fut sacré à Québec en 1807, par Mgr Plessis, sous le titre d'évêque de Saldes, devint évêque de Québec à la mort de Mgr Plessis, et prit possession du siège de Québec, en décembre 1825.

Mgr Panet se choisit immédiatement pour coadjuteur, l'abbé Signay.

Il fit ériger en 1826 le diocèse de Kingston, et le Canada fut doté, sous son épiscopat, des collèges de Sainte-Anne de la Pocatière, de l'Assomption et du couvent de la Providence.

Le collège de Sainte-Anne fut fondé par le curé Painchaud, en 1827, celui de l'Assomption par le curé Labelle, en 1832, et le couvent de la Providence par Madame Gamelin, en 1828.

Mgr Panet renonça à l'administration du diocèse en 1832, à raison de son âge avancé, et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il mourut le 14 février 1833, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec, le 18 du même mois. (1)

Les principaux événements civils et politiques qui se sont passés sous l'épiscopat de Mgr Panet, sont : les difficultés des gouverneurs Dalhousie, Aylmer, et de Sir J. Kempt avec l'assemblée législative ; la passation d'une loi permettant aux notables d'assister et de voter aux assemblées des marguilliers, les désordres graves qui eurent lieu à l'occasion de l'élection d'un député pour Montréal, et les ravages du choléra asiatique en 1832.

La population du Canada lorsque Mgr Panet renonça à l'administration du diocèse, était d'environ 553,000 âmes.

(1) Sous l'épiscopat de Mgr Panet, une somme, de mille louis sterling fut votée en 1831, pour permettre au gouverneur d'acheter le palais épiscopal. L'achat eut lieu sous forme de rente constituée de pareille somme qui a été rachetée par le gouvernement fédéral il y a quelques années.

**Treizième Evêque de Québec***Mgr JOSEPH SIGNAY.*

Premier Archevêque en exercice (1844).

**Gouverneurs :**

AYLMER (1830-1835).

Comte de GOSFORD (1835-1838).

Comte de DURHAM (1838).

COLBORNE (1838-1839).

Lord SYDENHAM (1839-1841).

BAGOT (1842-1843).

METCALFE (1843-1845).

Comte de CATHCART (1845-1847).

Comte d'ELGIN (1847-1854).

Le successeur de Mgr Panet sur le siège épiscopal de Québec fut son coadjuteur, Mgr Signay, né à Québec, en 1778.

Nommé coadjuteur en 1826, Mgr Signay fut sacré à Québec en 1827, par Mgr Panet, sous le titre d'évêque de Fussala.

En devenant évêque de Québec, il choisit pour coadjuteur l'abbé Turgeon, évêque de Sidyme.

Mgr Signay fit ériger en 1836, le diocèse de Montréal dont le premier titulaire fut Mgr Lartigue qui eut pour successeur Mgr Bourget, en 1840.

Les nouveaux diocèses érigés ensuite furent celui de Toronto en 1841, et ceux de Saint-Jean, N.-B. et de Halifax, en 1842. (1)

Mgr Signay fit appel au clergé et au peuple de son diocèse en 1843, pour lui aider à subvenir aux frais de construction d'un palais archiepiscopal qui fut terminé en 1847. (2)

**SIXIÈME PÉRIODE.****DEPUIS L'ÉRECTION DU SIÈGE ÉPISCOPAL DE QUÉBEC  
EN MÉTROPOLE JUSQU'À NOS JOURS.**

(1844-1897)

Dans un mandement du 24 novembre 1844, Mgr Signay annonça que le Saint Siège avait bien voulu réunir en province ecclésiastique les quatre diocèses du Canada, sous le titre de province métropolitaine de Québec, et l'en établir le chef avec le titre d'archevêque. Le Saint Père, ajoutait-il en même temps,

(1) L'année 1842 vit aussi le retour des Jésuites au Canada.

(2) Le couvent de Saint-Roch fut bâti dans la même année, aux frais et dépens de Mgr Signay et de l'abbé Charest, curé de cette paroisse.

nous a accordé, comme marque de notre nouvelle dignité, le pallium qui vient de nous être remis solennellement dans notre cathédrale par Mgr l'évêque de Montréal.

Le siège épiscopal de Québec, comme nous l'avons dit plus haut, était érigé en archevêché depuis 1818, et les deux prédécesseurs de Mgr Signay avaient droit au titre d'archevêque ; mais pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre, et après en avoir reçu l'autorisation de la cour de Rome, ils renoncèrent à prendre ce titre.

Les autres changements ecclésiastiques qui eurent lieu en 1844, furent l'érection du vicariat apostolique de la Rivière Rouge et du diocèse d'Arichat.

Les évêques du Bas-Canada protestèrent en 1846, contre la manière dont le gouvernement avait résolu de disposer des biens des Jésuites.

On vit surgir en 1846, le collège de Joliette : en 1847, ceux d'Ottawa et de Terrebonne, ainsi que les diocèses d'Ottawa, de Vancouver (C. A.), et de Saint-Boniface. (1)

Mgr Turgeon, évêque de Sidyme fonda en 1848, l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, qui fut construit en grande partie à ses frais.

Mgr Signay remit l'administration du diocèse entre les mains de son coadjuteur, en 1849, et mourut, frappé d'apoplexie foudroyante, le 3 octobre 1850, à l'âge de soixante-onze ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec le 7 du même mois.

La position de l'Église du Canada, à la mort de Mgr Signay ne laissait presque rien à désirer. Elle jouissait dans sa sphère d'action d'une liberté absolue, s'était prodigieusement développée sous l'épiscopat de Mgr Plessis et de son successeur, et commençait à multiplier les institutions d'éducation et de charité sur toute la surface du pays. On comptait déjà à la mort de Mgr Signay : onze collèges, treize écoles chrétiennes, quarante couvents et quatorze maisons de charité servant d'asiles à toutes les souffrances.

Les principaux événements civils et politiques sous l'épiscopat de Mgr Signay, furent : 1 le vote des 92 résolutions énumérant les griefs de la colonie et la nouvelle apparition du choléra asiatique, en 1834 ; 2 l'insurrection de 1837 ; 3 la création d'un *conseil spécial* à la suite de la suspension de la constitu-

(1) Le collège de Joliette fut fondé par l'honorable B. Joliette ; celui d'Ottawa, par Mgr Guignes ; et celui de Terrebonne par Madame Maisson.

tion de 1791, la dissolution du conseil spécial et l'amnistie de presque tous les prisonniers politiques, la démission de Lord Durham, la suspension des juges Panet et Bédard, l'exécution capitale de Cardinal et Duquet, la proclamation de la loi martiale, l'exécution de treize prisonniers politiques et la déportation d'un grand nombre d'autres, en 1838 ; 4<sup>e</sup> la sanction de l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada et la mort de Lord Sydenham, en 1841 ; 5<sup>e</sup> l'inauguration du véritable gouvernement responsable et le traité d'Ashburton, en 1842 ; 6<sup>e</sup> le choix de Montréal comme capitale et la mort de Lord Bagot, en 1843 ; 7<sup>e</sup> le retour des exilés politiques, le rappel de la clause de l'Acte d'Union proscrivant l'usage de la langue française dans les débats parlementaires, et l'indemnité votée aux Haut-Canadiens pour les pertes éprouvées pendant l'insurrection de 1837, en 1845 ; 8<sup>e</sup> l'incendie du théâtre Saint-Louis, à Québec et la mort du baron Metcalfe, en 1846 ; 9<sup>e</sup> le fléau du typhus décimant les émigrés irlandais, en 1847.

La population de la province de Québec était à cette époque de 890,000 âmes environ.

### Quatorzième Évêque de Québec:

Deuxième Archevêque :

*Mgr PIERRE FLAVIEN TURGEON*  
(1850-1867)

### Gouverneurs

Comte d'ELGIN (1847-1854).

Sir ED. HEAD (1854-1861)

Vicomte MONK. (1861-1868).

Mgr Turgeon est né à Québec en 1787, et était prêtre du séminaire de Québec lorsqu'il fut choisi comme coadjuteur en 1833. Il fut sacré à Québec en 1834, sous le titre d'évêque de Sidymé, par Mgr Signay, assisté des évêques Lartigue et Gaulin.

Mgr Turgeon administrateur du diocèse depuis 1849, devint archevêque de Québec en 1850, et se choisit pour coadjuteur l'abbé Charles François Baillargeon.

Mgr Turgeon eut la joie d'annoncer dans son mandement du 24 juin 1851, que l'Église du Canada allait enfin avoir son premier Concile Provincial. (1)

Les Pères du premier Concile de Québec, avant de se séparer,

(1) L'ouverture solennelle du premier Concile de Québec auquel assistaient huit évêques, eut lieu le 13 août 1851.

émirent les vœux d'entendre bientôt le Vicaire de Jésus-Christ proclamer solennellement comme dogme la foi la Conception Immaculée de la sainte Vierge ; et de voir les catholiques du pays jouir d'écoles, de collèges et d'universités adaptés à leurs besoins et à leurs croyances.

Mgr Turgeon eut aussi le bonheur d'annoncer à son diocèse en 1853, que le séminaire de Québec entrant dans la pensée des Pères du premier Concile de Québec, venait de fonder une Université où la jeunesse catholique pourrait désormais alier compléter ses études et poursuivre l'obtention des degrés académiques, sans s'exposer à perdre sa foi et ses mœurs. (1)

On vit ériger en 1852, la province ecclésiastique d'Halifax, les diocèses de Saint-Hyacinthe, des Trois-Rivières et le collège de Sherbrooke ; et en 1853, les collèges de Sainte-Marie de Monnoir et de Lévis. (2)

Le second Concile Provincial de Québec eut lieu en 1854. (1)

L'un des résultats immédiats du second Concile de Québec, fut la promulgation d'un " Règlement disciplinaire," arrêté en vue de favoriser davantage les intérêts spirituels de la population.

Frappé de paralysie en février 1855, Mgr Turgeon dut alors confier l'administration du diocèse à son coadjuteur Mgr Baillargeon, évêque de Tloa.

Un acte cher à son cœur que Mgr de Tloa fut appelé à accomplir dès le début de son administration, fut la publication d'une lettre pastorale pour encourager le culte de la sainte Vierge dans l'église de Notre-Dame des Victoires de la Basse-Ville de Québec. "Au nom de la Ville et du diocèse de Québec dont nous représentons en ce moment le vénérable Pasteur," disait-il dans ce document, "nous dédions et consacrons de nouveau cette église à la très sainte Vierge, comme un monument éternel tout à la fois de notre reconnaissance pour sa protection et ses bienfaits, de notre joie et de nos espérances, à l'occasion de la publication, en cette province, de la définition solennelle de la Conception Immaculée; et nous désirons que ce sanctuaire

(1) Le second Concile Provincial de Québec auquel huit évêques prirent part, s'ouvrit le 26 mai 1854.

(2) La charte de l'Université-Laval fut octroyée en 1852, et son inauguration solennelle eut lieu en 1854.

(3) Le curé Dufresne fonda le collège de Sherbrooke, le grand vicaire Crevin celui de Sainte-Marie de Monnoir, et Mgr Déziel, le collège de Lévis.

vénéré soit désormais un lieu de pèlerinage” . . . .

Mgr de Tloa témoigna son intérêt à la cause de l'Université-Laval, en faisant appel en 1855. aux fabriques et aux personnes fortunées du pays, pour les engager à prêter une partie des fonds nécessaires au couronnement de cette œuvre capitale.

Deux nouveaux diocèses furent érigés en 1856, les diocèses d'Hamilton et de London, et la province ecclésiastique de Québec fut dotée du collège des Trois-Rivières, en 1860, et du collège de Rimouski, en 1863. (1)

Mgr de Tloa fonda en 1862 l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, et contribua aussi pendant qu'il était curé de Québec, à la fondation des écoles chrétiennes, en 1842, de la société Saint-Vincent de Paul, en 1846, et du couvent du Bon Pasteur, en 1850.

Mgr de Tloa se rendit à Rome en 1862, pour le règlement d'une importante affaire et pour assister en même temps à la canonisation des martyrs du Japon. “Ce sera sans doute un des plus beaux jours de ma vie,” écrivait-il avant son départ, “que celui où il me sera donné de voir le Souverain Pontife aux pieds duquel il y a douze ans je me sentis pénétré d'un si profond sentiment de vénération et d'amour.”

Le troisième Concile Provincial de Québec eut lieu en 1863, et fut présidé par Mgr de Tloa que le Saint Siège avait revêtu *ad hoc* de tous les pouvoirs de Métropolitain. (1)

Mgr de Tloa réédita en 1865 sa traduction du Nouveau-Testament, préparée spécialement pour les fidèles, et qui lui valut un bref élogieux de Pie IX.

Mgr Turgeon mourut le 25 août 1867, après plus de douze ans de maladie, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec, le 28 du même mois.

“En apprenant la mort de notre vénérable archevêque,” disait Mgr Baillargeon dans son mandement d'entrée, “vous avez sans doute partagé avec moi. Nos Très Chers Frères, la douleur profonde dont nous avons été pénétré nous-même en recevant ses derniers soupirs. Sa douceur, sa touchante bienveillance, sa tendresse paternelle pour son clergé, son amour pour son peuple, son zèle et sa sollicitude pastorale, sa charité pour

(1) Le collège des Trois-Rivières fut fondé par Mgr Cooke, et celui de Rimouski, par les abbés Lapointe et Potvin.

(1) Neuf évêques assistèrent au troisième concile de Québec qui s'ouvrit le 14 mai 1863.



les pauvres, les travaux qu'il a entrepris et les œuvres qu'il a accomplies pour adoucir leurs souffrances, le placent bien haut dans cette succession de pasteurs de l'Eglise, qui à l'exemple de leur divin Maître, ont passé sur la terre en faisant le bien, et le rendent vraiment à jamais digne de notre respect et de nos plus vifs regrets." (1)

Les principaux événements civils et politiques qui sont se passés sous l'épiscopat de Mgr Turgeon, sont : l'incendie d'une partie de Montréal, en 1852, la visite de Mgr Bédini, nonce apostolique au Brésil, en 1853; le traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, l'abolition de la tenure seigneuriale et la sécularisation des réserves du clergé, en 1854; le décentralisation judiciaire et l'inauguration des écoles normales, en 1857; l'organisation du Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada, en 1859; la visite de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, en 1860; l'affaire du Trent, en 1861; la coalition des conservateurs Bas-Canadiens et des libéraux Haut-Canadiens pour doter le pays d'une nouvelle constitution, et le pillage de la banque de Saint-Albans par les confédérés du Sud, en 1864; l'adoption par le Parlement du Canada, du projet de Confédération, en 1865; l'incendie d'une partie de Québec, l'abrogation du traité de réciprocité commerciale, l'invasion du Canada par les Fénéniens, et la mise en force du Code Civil et du Code de Procédure Civile, en 1866; la mise en force de l'acte de la Confédération, en 1867.

(A suivre)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Hopital-Général, le 6; à St-Honoré, le 7; à St-Denis, le 8; à St-Damase le 9; à St Basile, le 10; à Ste-Marguerite, le 11.

(1) Mgr Turgeon dont tous les mandements se distinguent par l'élevation des idées et la pureté du style, en publia quelques-uns qui sont de véritables chefs-d'œuvre, entre autres celui qui a trait aux *Tables Tournoises*, en 1854.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.